



wateeft

Een Dall, eng Zeitung



BOUS-
WALDBREDIMUS

DE SCHOULBUET 26-27



$$a+b=b+a$$

$$c=\sqrt{a^2+b^2}$$

Schoul

Trënteng



Schoul

Bous



20, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

brain&more

Agence en communication,
Luxembourg

Commune de Bous-Waldbredimus
Personnel enseignant des écoles
de Bous et Trintange
Maisons Relais Bous et Trintange

05

École fondamentale

12

Schoulorganisatioun

22

Schoulmedezin

23

Schoulvakanzen

24

Maison Relais

37

Foto Réckbléck 25/26





ÉCOLE FONDAMENTALE

ORGANISATION SCOLAIRE

L'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage.

Le cycle 1 comprend l'éducation précoce et préscolaire. Il s'étend en général sur trois années.

L'éducation précoce s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au 1er septembre de l'année scolaire et est facultative.

L'éducation préscolaire marque le début de l'obligation scolaire. Elle s'adresse aux enfants âgés de 4 ans au 1er septembre de l'année scolaire et s'étend en principe sur 2 années.

Les parents des enfants concernés sont d'office contactés par l'administration au printemps pour effectuer les démarches nécessaires.

Les cycles 2 à 4 font partie de l'enseignement primaire et suivent l'éducation préscolaire.

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, afin de poursuivre son parcours au cycle suivant.

OBLIGATION SCOLAIRE

Tout enfant habitant au Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1er septembre, doit fréquenter l'école. L'obligation scolaire prend en principe fin à 18 ans.

L'accès à nos écoles est gratuit pour tous les élèves résidents

WEIDER INFOEN



<https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental.html>

Broschür : Le système éducatif luxembourgeois



 PDF Français
<https://men.public.lu/content/dam/men/catalogue-publications/divers/informations-generales/systeme-educatif-luxembourgeois-aperçu-fr.pdf>



 PDF Anglais
<https://men.public.lu/content/dam/men/catalogue-publications/divers/informations-generales/systeme-educatif-luxembourgeois-aperçu-en.pdf>

ABSENCES ET DISPENSES DES COURS

1. Lorsqu'une personne soumise à l'obligation scolaire manque un cours, une activité ou un stage obligatoire de l'enseignement, les personnes titulaires de l'autorité parentale informent, dès le premier jour de l'absence, par tout moyen, le titulaire de classe, le régent de la classe ou le directeur de l'établissement d'enseignement de l'absence et de son motif. Une notification écrite, sous forme papier ou électronique, des personnes titulaires de l'autorité parentale est à communiquer dans les trois jours suivant l'absence.
2. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de la personne soumise à l'obligation scolaire, le décès d'un proche et le cas de force majeure.
3. Le titulaire de classe ou le régent de la classe peut exiger des personnes titulaires de l'autorité parentale la communication d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2.
4. Si l'absence dépasse trois jours d'enseignement consécutifs, la remise d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2 est à remettre au plus tard le quatrième jour de l'absence par les titulaires de l'autorité parentale au titulaire de classe ou au régent de la classe.
Art. 10 - Loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire

Les dispenses sont à demander dans un délai raisonnable et uniquement pour des raisons impérieuses. Le départ anticipé en vacances n'est généralement pas considéré impérieux !

Les demandes sont à formuler par écrit et doivent comprendre les noms de l'enfant concerné, du demandeur et du titulaire de classe, la durée exacte (date de départ et de retour) ainsi que le motif.

SERVICE SCOLAIRE

Le service scolaire s'occupe de l'organisation scolaire ainsi que des travaux administratifs (inscription / désinscription des élèves, commandes de matériel, etc.)

- Mandy KREMER Tel: 288 604 - 104
- Christian WEBER Tel : 288 604 - 110

ecoles@bouswaldbredimus.lu

Administration communale de Bous-Waldbredimus
20, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL REMICH (RÉGION 9)

Le directeur de région est le supérieur hiérarchique des enseignants des écoles. Il s'occupe du suivi pédagogique de l'enseignement dans sa région.

Directeur de Région REMICH :

M. Marco SUMAN
Tel : 24 75 59 10
secretariat.remich@men.lu

3-5, Konzerwee
L-5444 Schengen

REPRÉSENTATION DES PARENTS

Tous les trois ans, les parents élisent dans chaque école au moins deux représentants des parents. Le comité d'école et les représentants des parents se réunissent au moins trois fois par an pour discuter de la proposition de l'organisation de l'école ainsi que du plan de développement de l'établissement scolaire élaborés par le comité d'école.

Les parents sont également représentés au sein de :

- la **Représentation nationale** des parents : Elle implique tous les ordres d'enseignement et constitue une représentation démocratiquement élue qui assume le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale.
- la **Commission scolaire communale** : Elle est le lieu du partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves au niveau communal.
- la **Commission scolaire nationale** : Elle fait des propositions au ministre sur les réformes, les axes de recherche, les offres en formation continue et les

améliorations qu'elle juge nécessaires. À côté des autres partenaires, deux parents d'élèves en sont membres. Ils sont nommés par le ministre sur proposition de l'organisation représentative des associations des parents d'élèves.



Source : **Partenariat école - parents / men.public.lu**

<https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/partenariat-ecole-parents.html>

SCHOUL TRËNTENG

- Valérie MILLIM
- Anne-Marie STRILLACCI

representantsparents.ecole-trintange@bouswaldbredimus.lu



https://sites.schoul.lu/oli/lu/schoolweb/-/cMjMDFZ-BgR/31287_31290/

SCHOUL BOUS

- Paul FELTEN
- Sarah SCHUMANN

representantsparents.ecole-bous@bouswaldbredimus.lu



<https://www.schoul-bous.lu/p/1>

En cas de questions concernant l'organisation de l'école ou toute autre question personnelle au sujet de l'école, veuillez nous contacter par courrier électronique. Tout sujet sera traité confidentiellement.

COMMISSION SCOLAIRE

commission.scolaire@bouswaldbredimus.lu
téléphone 288 604 - 110

Président

- Marc SCHONS (échevin)

Délégués du Conseil communal

- Fabienne KAYSER
- Netty KILL
- Mike MOLLING
- Patrick CONSELMAN

Délégués du personnel enseignant

- Jil MEDERNACH (Bous)
- Danielle GONDRINGER (Trënteng)

Délégués des représentants des parents d'élèves

- Valérie MILLIM
- Paul FELTEN

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



SCHOUL TRËNTENG ELTEREVEREENEGUNG TRËNTENG

apetrintange@gmail.com



<https://www.facebook.com/APEWaldbredimus>



SCHOUL BOUS ELTEREVEREENEGUNG BOUS

evb.asbl@gmail.com



<https://sites.google.com/view/evbous/home>

ORDRE INTÉRIEUR ET DISCIPLINE

Art. 1^{er}. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves. Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration. Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

Art.2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue. Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique. L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise. Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelque fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art.2bis Le retour en classe d'un élève mis en quarantaine en exécution des dispositions de l'article 7, paragraphe 1^{er} de la loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant 1° la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ; 2° la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments, est soumis à la production d'un résultat de test négatif. Le contrôle du résultat négatif du test est opéré par le titulaire de classe.

Art.3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art.4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être

individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés. La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées. Les châtiments corporels sont interdits.

Art.5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art.6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires. Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art.7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art.8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art.9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art.10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles

Source : <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/05/07/n2/consolide/20250421>



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE

Allgemeine Regeln:

- Die im Fahrplan angegebenen Zeiten sind die Abfahrtszeiten des Busses. Alle Kinder werden gebeten, 5 Minuten vor Abfahrt des Busses an der Haltestelle zu sein.
- Wir halten uns an die Anweisungen des Busfahrers, der Begleitperson und der Schulbusbegleiter.
- Wir sprechen höflich und respektvoll mit der Begleitperson, dem Fahrer und anderen Kindern.
- Wir respektieren die anderen Kinder und achten dabei besonders auf die Jüngsten (kein Gedränge, keine Drohungen, keine Schimpfwörter, usw.)

Vor dem Einsteigen in den Bus:

- Wir drängeln nicht.
- Wir warten an der Haltestelle, bis der Bus steht und die Türen geöffnet werden.
- Falls an der Bushaltestelle auf dem Boden eine Linie eingezeichnet ist, stehen wir dahinter.
- Wir bilden eine Reihe und steigen hintereinander in den Bus.

Im Bus:

- Nach dem Einsteigen verlassen wir den Bus nicht wieder, auch wenn wir etwas vergessen haben.
- Wir setzen uns auf einen Sitz und schnallen uns an. Falls beide Sitze noch frei sind, rutschen wir ans Fenster.
- Wir stellen den Rucksack vor unsere Füße auf den Boden.
- Die Regenschirme bleiben im Bus geschlossen.
- Es werden keine Plätze reserviert.
- Wir schreien nicht durch den Bus.
- Wir verschmutzen und beschädigen den Bus nicht.
- Für die elektronischen Geräte gelten die gleichen Richtlinien wie in der Schule.
- Die Schulanzen bleiben während des Bustransportes geschlossen.
- Wir vermeiden alles, was die Aufmerksamkeit des Fahrers oder die Sicherheit beeinträchtigen könnte.

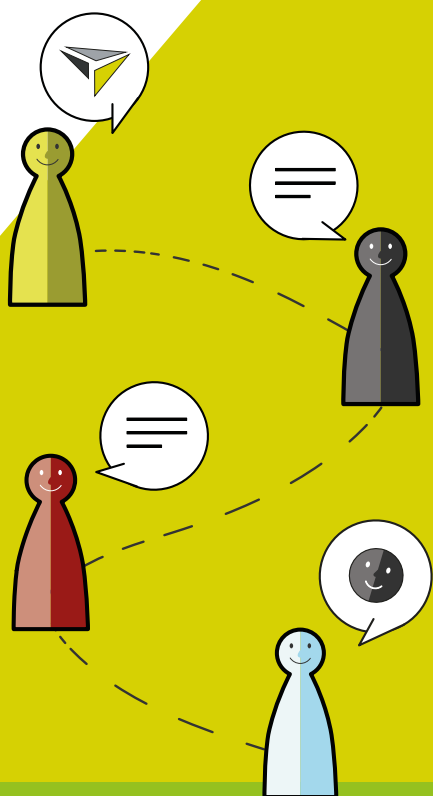
Bei der Ankunft:

- Wir bleiben sitzen und angeschnallt, bis der Bus steht.
- Beim Aussteigen drängeln wir nicht.

Einhaltung der Regeln:

Alle Kinder im Bus sind für die Disziplin mitverantwortlich. Kinder, die sich nicht an die Regeln halten, werden vom Busfahrer, von der Begleitperson oder von den Schulbusbegleitern gemeldet. Sie erhalten eine Verwarnung von ihrem Lehrer/Lehrerin. Bei weiteren Auffälligkeiten und Nichteinhaltung der Busregeln kann der Schöffenrat, nach schriftlicher Mahnung, einen vorübergehenden oder sogar dauerhaften Ausschluss vom Schultransport entscheiden. Die Eltern übernehmen in dieser Zeit den Transport ihres Kindes.

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tél.: (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35
🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

SCHOULORGANISATION BOUS

ORGANISATION SCOLAIRE

ÉDUCATION PRÉCOCE

Titulaire : Romy SCHMARTZ

Éducatrice : Martine FONCK

🏠 M-1.05
☎ 288 604-333

CYCLE 1 - LÉIERSTIFFCHEN

Classe 1

Titulaires : Valérie TOUSSAINT

Zoé DALL'ARMELLINA

🏠 B-1.04
☎ 288 604-323

Classe 2

Titulaire : Edmée DAEMS

🏠 A-1.01
☎ 288 604-332

Classe 3

Titulaire : Séverine BONIFAS

🏠 M-1.04
☎ 288 604-330

🕒 HORAIRE ÉDUCATION PRÉCOCE ET CYCLE 1

Lundi, mercredi & vendredi : 8:00-11:45 / 13:50-15:40

Mardi & jeudi : 8:00-11:45

CYCLE 2 - LÉIERSTIFFCHEN

Titulaire : Josette MEYERS

🏠 B-1.03
☎ 288 604-324

CYCLE 2.1

Titulaire : Danielle CLEMENT

🏠 B0.02
☎ 288 604-322

CYCLE 2.2

Titulaire : Mélanie FERNANDES

🏠 B0.03
☎ 288 604-325

CYCLE 3 - LÉIERSTIFFCHEN

Titulaire : Sylvie RODRIGUES

🏠 A0.01
☎ 288 604-329

CYCLE 3.1

Classe 1

Titulaire : Jill MORBACH

🏠 B-1.02
☎ 288 604-319

Classe 2

Titulaire : Aimée STEFFAN

🏠 B-1.09
☎ 288 604-331

CYCLE 3.2

Titulaire : Jessica HOMMEL

🏠 A0.03
☎ 288 604-321

CYCLE 4 - LÉIERSTIFFCHEN

Titulaires : Jil MEDERNACH

Jil HAMES

CYCLE 4.1

Titulaire : Jo MÜLLER

🏠 A1.01
☎ 288 604-328

CYCLE 4.2

Titulaire : Jennifer RASSEL

🏠 A1.02
☎ 288 604-327

🕒 HORAIRE CYCLES 2, 3 ET 4

Lundi, mercredi & vendredi : 8:00-11:45 / 13:50-15:40

Mardi & jeudi : 8:00-12:45



École Centrale Bous
11-13, rue de Luxembourg
L-5408 Bous
<http://www.schoul-bous.lu>

COMITÉ

Présidente :

Jil MEDERNACH

jil.medernach@education.lu

Membres :

Valérie TOUSSAINT

Edmée DAEMS

Dalida OLINGER

Romy SCHMARTZ

Coordinateurs de cycle :

Cycle 1 : Séverine BONIFAS

Cycle 2 : Josette MEYERS

Cycle 3 : Jessica HOMMEL

Cycle 4 : Jennifer RASSEL

Autres intervenants :

Elisabeth MONDLOCH

Fabiano MERKES

Zoé DALL'ARMELLINA



COURS D'ACCUEIL :
Annick DAVITO

A-EBS (Assistant pour élèves à besoins spécifiques) :
Mario BEUS

I-EBS (Institutrice pour élèves à besoins spécifiques) :
Michèle HEMMEN



A Bâtiment A

B Bâtiment B

M Bâtiment M

BUSTRANSPORT SCHOUL BOUS

MATIN / ALLER

BUS 1 VANDIVINIT

lundi - vendredi

07:38

Erpeldange - Kräizgaass

07:42

Rolling - Centre

07:44

Rolling - Ancienne école

07:46

Assel - Centre

07:48

Assel - rue de Luxembourg

07:50

Bous - Schoul

MATIN / ALLER

BUS 2 WEBER

lundi - vendredi

07:37

Erpeldange - Nauwiss

07:39

Erpeldange - Scheuerberg 1

07:42

Erpeldange - Scheuerberg 2

07:46

Erpeldange - rue de Rolling

07:50

Bous - Schoul

MIDI / RETOUR

BUS 1 VANDIVINIT

lundi - vendredi
(lu, me, ve : pause-midi c1-4)
(ma & je : fin des cours c1)

11:55

Bous - Schoul

11:59

Erpeldange - Kräizgaass

12:00

Erpeldange - Nauwiss

12:01

Erpeldange - Scheuerberg 1

12:02

Erpeldange - Scheuerberg 2

12:05

Erpeldange - rue de Rolling

12:07

Rolling - Centre

12:08

Rolling - Ancienne école

12:10

Assel - Centre

12:11

Assel - rue de Luxembourg





MIDI / RETOUR

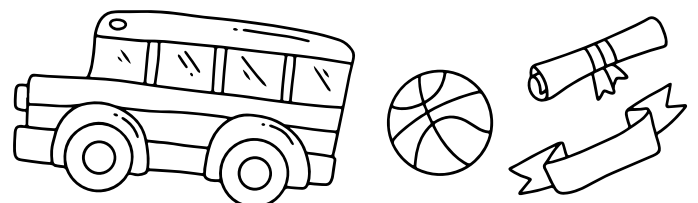
BUS 1 VANDIVINIT

mardi & jeudi (fin de cours c2-4)
12:55 Bous - Schoul
12:59 Erpeldange - Kräizgaass
13:00 Erpeldange - Nauwiss
13:01 Erpeldange - Scheuerberg 1
13:02 Erpeldange - Scheuerberg 2
13:05 Erpeldange - rue de Rolling
13:07 Rolling - Centre
13:08 Rolling - Ancienne école
13:10 Assel - Centre
13:11 Assel - rue de Luxembourg

APRÈS-MIDI / ALLER

BUS 1 VANDIVINIT

lundi, mercredi & vendredi
13:25 Erpeldange - Kräizgaass
13:27 Erpeldange - Nauwiss
13:28 Erpeldange - Scheuerberg 1
13:29 Erpeldange - Scheuerberg 2
13:32 Erpeldange - rue de Rolling
13:34 Rolling - Centre
13:35 Rolling - Ancienne école
13:37 Assel - Centre
13:38 Assel - rue de Luxembourg
13:40 Bous - Schoul



BUSTRANSPORT SCHOUL BOUS

APRÈS-MIDI / RETOUR

BUS 1 VANDIVINIT

lundi, mercredi & vendredi

15:50

Bous - Schoul

15:54

Erpeldange - Kräizgaass

15:57

Rolling - Centre

15:59

Rolling - Ancienne école

16:01

Assel - Centre

16:03

Assel - rue de Luxembourg

APRÈS-MIDI / RETOUR

BUS 2 WEBER

lundi, mercredi & vendredi

15:50

Bous - Schoul

15:56

Erpeldange - Nauwiss

15:58

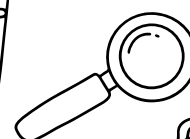
Erpeldange - Scheuerberg 1

16:00

Erpeldange - Scheuerberg 2

16:05

Erpeldange - rue de Rolling



BUSTRANSPORT SCHOUL TRÉNTENG

MATIN / ALLER

BUS 3 VANDIVINIT

lundi - vendredi

07:40

Gondelengermillen

07:43

Waldbredimus - Kiirch

07:45

Waldbredimus - Hanner Lautesch

07:48

Roedt

07:50

Trënteng - Schoul

MIDI / RETOUR

BUS 3 VANDIVINIT

lundi - vendredi
(lu, me, ve : pause-midi c1-4)
(ma & je : fin des cours c1)

11:55

Trënteng - Schoul

11:57

Roedt

12:00

Waldbredimus - Hanner Lautesch

12:02

Waldbredimus - Kiirch

12:05

Gondelengermillen

MIDI / RETOUR

BUS 3 VANDIVINIT

mardi & jeudi
(fin de cours c2-4)

12:55

Trënteng - Schoul

12:57

Roedt

13:00

Waldbredimus - Hanner Lautesch

13:02

Waldbredimus - Kiirch

13:05

Gondelengermillen

APRÈS-MIDI / ALLER

BUS 3 VANDIVINIT

lundi, mercredi & vendredi

13:30

Gondelengermillen

13:33

Waldbredimus - Kiirch

13:35

Waldbredimus - Hanner Lautesch

13:38

Roedt

13:40

Trënteng - Schoul

APRÈS-MIDI / RETOUR

BUS 3 VANDIVINIT

lundi, mercredi & vendredi

15:50

Trënteng - Schoul

15:52

Roedt

15:55

Waldbredimus - Hanner Lautesch

15:57

Waldbredimus - Kiirch

16:00

Gondelengermillen



SCHOUL SCHWAMMEN 2026-2027

ÉCOLE TRINTANGE - C2

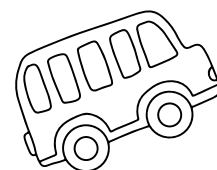
02/10/2026	Coque
16/10/2026	Coque
30/10/2026	Coque
20/11/2026	Coque
04/12/2026	Coque
18/12/2026	Coque
15/01/2027	Coque
05/02/2027	Coque
26/02/2027	Coque
12/03/2027	Coque
26/03/2027	Coque
23/04/2027	Coque
07/05/2027	Coque
21/05/2027	Coque
11/06/2027	Coque
25/06/2027	Coque
09/07/2027	Coque

ÉCOLE TRINTANGE - C3

26/02/2027	Coque
12/03/2027	Coque
26/03/2027	Coque
23/04/2027	Coque
07/05/2027	Coque
21/05/2027	Coque
11/06/2027	Coque
25/06/2027	Coque
09/07/2027	Coque

ÉCOLE TRINTANGE - C4

02/10/2026	Coque
16/10/2026	Coque
30/10/2026	Coque
20/11/2026	Coque
04/12/2026	Coque
18/12/2026	Coque
15/01/2027	Coque
05/02/2027	Coque



ÉCOLE BOUS - C2.1

25/09/2026	Perlbad
09/10/2026	Perlbad
23/10/2026	Perlbad
13/11/2026	Perlbad
27/11/2026	Perlbad
11/12/2026	Perlbad
08/01/2027	Perlbad
22/01/2027	Perlbad
19/02/2027	Perlbad
05/03/2027	Perlbad
19/03/2027	Perlbad
16/04/2027	Perlbad
30/04/2027	Perlbad
14/05/2027	Perlbad
28/05/2027	Perlbad
18/06/2027	Perlbad
02/07/2027	Perlbad

SCHOUL SCHWAMMEN 2026-2027

ÉCOLE BOUS - C2.2

25/09/2026	Coque
09/10/2026	Coque
23/10/2026	Coque
13/11/2026	Coque
27/11/2026	Coque
11/12/2026	Coque
08/01/2027	Coque
22/01/2027	Coque
19/02/2027	Coque
05/03/2027	Coque
19/03/2027	Coque
16/04/2027	Coque
30/04/2027	Coque
14/05/2027	Coque
28/05/2027	Coque
18/06/2027	Coque
02/07/2027	Coque

ÉCOLE BOUS - C3

25/09/2026	Coque
09/10/2026	Coque
23/10/2026	Coque
13/11/2026	Coque
27/11/2026	Coque
11/12/2026	Coque
08/01/2027	Coque
22/01/2027	Coque
19/02/2027	Coque
05/03/2027	Coque
19/03/2027	Coque
16/04/2027	Coque
30/04/2027	Coque
14/05/2027	Coque
28/05/2027	Coque
18/06/2027	Coque
02/07/2027	Coque

ÉCOLE BOUS - C4

02/10/2026	Perlbad
16/10/2026	Perlbad
30/10/2026	Perlbad
20/11/2026	Perlbad
04/12/2026	Perlbad
18/12/2026	Perlbad
15/01/2027	Perlbad
05/02/2027	Perlbad
26/02/2027	Perlbad
12/03/2027	Perlbad
26/03/2027	Perlbad

23/04/2027	Perlbad
07/05/2027	Perlbad
21/05/2027	Perlbad
11/06/2027	Perlbad
25/06/2027	Perlbad
09/07/2027	Perlbad

SCHOULORGANISATION TRÉNTENG

ORGANISATION SCOLAIRE

ÉDUCATION PRÉCOCE

Titulaire : Claudine HEMMEN
Éducatrice : Carla MURIAS

🏠 A0.01
☎ 288 604-411

CYCLE 1

Classe 1

Titulaire : Carine WANTZ

🏠 A0.09
☎ 288 604-412

Classe 2

Titulaire : Sharon KRACK

🏠 A-1.01
☎ 288 604-414

Classe 3

Titulaire : Claudine FRANTZEN

🏠 A0.14
☎ 288 604-413

🕒 HORAIRE ÉDUCATION PRÉCOCE ET CYCLE 1

Lundi, mercredi & vendredi : 8:00-11:45 / 13:50-15:40

Mardi & jeudi : 8:00-11:45

CYCLE 2.1

Classe 1

Titulaires : Michèle SCHWEITZER
Jeanne ALBERT

🏠 B1.02
☎ 288 604-421

Classe 2

Titulaire : Alex LENERT

🏠 C0.01
☎ 288 604-423

CYCLE 2.2

Titulaire : Tessy THOMÉ

🏠 A1.09
☎ 288 604-422

CYCLE 3.1

Titulaires : Danielle GONDRINGER
Michel STEFFEN

🏠 B1.06
☎ 288 604-431

CYCLE 3.2

Titulaire : Melanie
HEMMEN-WENNMACHER

🏠 B1.04
☎ 288 604-432

CYCLE 4.1

Titulaire : Dylan MATHAY

🏠 B1.05
☎ 288 604-441

CYCLE 4.2

Titulaire : Peggy STOFFEL

🏠 B1.01
☎ 288 604-442

🕒 HORAIRE CYCLES 2, 3 ET 4

Lundi, mercredi & vendredi : 8:00-11:45 / 13:50-15:40

Mardi & jeudi : 8:00-12:45



Grondschoul Trënteng
25, rue de l'Église
L-5460 Trintangé
<http://trenteng.schoul.lu>

COMITÉ

Présidente :

Danielle GONDRINGER
danielle.gondringer@education.lu

Membres :

Peggy STOFFEL
Michel STEFFEN

Coordinateurs de cycle :

Cycle 1 : Sharon KRACK
Cycle 2 : Tessy THOMÉ
Cycle 3 : Melanie
HEMMEN-WENNMACHER
Cycle 4 : Dylan MATHAY

Autres intervenants :

Sandra KAUFFMANN
Elisabeth MONDLOCH
Annick DAVITO



COURS D'ACCUEIL :

Maria STAUB
Annick DAVITO

I-EBS (Institutrice pour élèves
à besoins spécifiques) :
Véronique LEY

A-EBS (Assistante pour élèves
à besoins spécifiques) :
Doris PEREIRA



SCHOULMEDEZIN MÉDECINE SCOLAIRE

EXAMENS DE MÉDECINE SCOLAIRE

Les examens de médecine scolaire comprennent :

- des tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques
- des examens médicaux systématiques
- des bilans de santé complétés d'un bilan social
- des examens bucco-dentaires

Les tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques comprennent :

- le contrôle de la taille et du poids
- le contrôle de la vision, de l'audition et de la maîtrise de l'expression verbale
- une analyse sommaire des urines avec recherche de glucose, d'albumine et de sang
- le contrôle des vaccinations

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

20, route du Vin
L-6794 Grevenmacher

Gisèle GOMES : 75 82 81-1 (social)
Diane URWALD : 75 82 81-1 (médical)
diane.urwald@ligue.lu

DR NATHALIE GROFF

Médecin-Dentiste

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents

CABINET PÉDIATRIQUE :

7, avenue Lou Hemmer
L-5627 Mondorf-les-Bains

Dr Tanja SCHADECK
Dr Cynthia KANDEL : 26 67 01 52
Dr Amélie PROT

SCHOULVAKANZEN A FEIERDEEG

RENTRÉE SCOLAIRE : MARDI, 15.09.2026

Vacances de la Toussaint : 31.10.2026 - 08.11.2026

Vacances de Noël : 19.12.2026 - 03.01.2027

Vacances de Carnaval : 06.02.2027 - 14.02.2027

Vacances de Pâques : 27.03.2027 - 11.04.2027
Lundi de Pâques : 29.03.2027

Ascension : 06.05.2027

Lundi de Pentecôte : 17.05.2027
Vacances de Pentecôte : 29.05.2027 - 06.06.2027

Fête Nationale : 23.06.2027

Vacances d'été : 16.07.2027 - 14.09.2027



MAISON RELAIS TRINTANGE



KONTAKT

Am Kiischtenascht

25, rue de l'Eglise
L-5460 Trintange

☎ 28 86 04 - 450
Direction.RWAL@elisabeth.lu

<https://enfance.elisabeth.lu/sea-am-kiischtenascht-trintange/fr/accueil/>

Direktioun:

Nadine THOMA
(Chargée de direction)

Kevin THEISEN
(Adjoint à la direction)

Tessy FABER
(Adjointe à la direction)

Cycle 1 :

- Tessy FABER
- Noémie LUCIUS
- Luisa WINTER
- Manuela SUDBRAK
- David SOARES
- Tania MARQUES

Cycles 2 :

- Carlos RODRIGUES
- Joëlle MAYER
- Max WAGNER
- Arno LUCAS RICOTE

Cycles 3-4 :

- Kevin THEISEN
- Martine MOLLING
- Bryan BINTZ
- Chiara SCHMITZ
- Carine VANDEN BERGH

Bureau (sur rdv) :

Nadine THOMA
☎ 28 86 04 - 450
Direction.RWAL@elisabeth.lu

Groupe Cycle 1 :

☎ 621 981 261

Groupe Cycles 2-4 :

☎ 621 981 260



MAISON RELAIS BOUS



KONTAKT

11, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

☎ 28 86 04 - 334
direction.rbou@elisabeth.lu

<http://enfance.elisabeth.lu/maison-re-lais-bous/>

Direktioun:

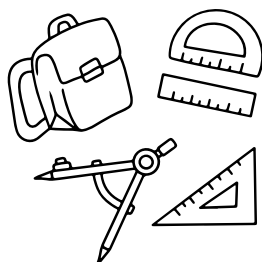
Christine DIELISSSEN
(Chargée de direction)

Danielle STROESSER-PERCEVAL
(Adjointe à la direction)

Franziska BLADT
(Adjointe à la direction)

Cycle 1 :

- Susanna BARTH-SCHMITT
(Éducatrice graduée)
- Têssia CERQUEIRA
(Éducatrice diplômée)
- Elya CRAIG
(Éducatrice graduée)
- Sarah GERARDY
(Éducatrice diplômée)
- Halit HALILI
(DAP Éducation)
- Angelina ROCK
(Éducatrice diplômée)
- Lynn TERZER
(Éducatrice diplômée)



Cycles 2-4 :

- Jana BECKER
(Éducatrice diplômée)
- Vanessa BORGES
(Éducatrice diplômée)
- Matteo DELMONTE
(Éducateur en formation)
- Sylvie FLAMMANG (ASE)
- Bruno MARTINS MINA (Stagiaire)
- Damien PIERUCCI (Réfèrent sportif)
- Gilda RAUS (Éducatrice graduée)
- Heike SCHÄFER
(Éducatrice diplômée)
- Alexandra SPECHT
(Ergothérapeute)
- Sarah STILLENMUNKES
(Éducatrice diplômée)
- Dennis THIEL (Éducateur gradué)
- Manon VITALI
(Éducatrice diplômée)
- Chiara VOLZA
(Éducatrice graduée en formation)

Kichen :

- Thorsten KOCH (Chef de cuisine)
- Julian PRIWITZER (Cuisinier)
- Claudine KIATALA
(Aide-cuisinière)
- Sylvie GOERGEN (Aide-cuisinière)

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi

7:00 – 12:00

14:00 – 18:00

vendredi

7:00 – 12:00

après répondeur

Répondeur

18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*



Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

**[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)**

LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



Téléchargez le flyer: SKKD





VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ? FAITES APPEL AUX SUPER SENIOR !

SUPER SENIOR, C'EST QUOI ?

Un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel, créé par le MEC asbl où des seniors bénévoles aident les enfants des écoles fondamentales à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

SUPER SENIOR, ÇA FONCTIONNE COMMENT ?

Les parents, ou les enseignants s'adressent à au service Super Senior afin de demander de l'aide pour un enfant.

Suivent alors 2 étapes :

- ★ Un premier rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'association MEC asbl pour discuter des besoins de l'enfant.
- ★ Un deuxième rendez-vous entre les parents, l'enfant, l'association MEC asbl et le senior pour une première prise de contact et l'organisation concrète de l'accompagnement scolaire.

SUPER SENIOR, QUI CONTACTER ?

- ★ Faites votre demande en ligne sur notre site : mecasbl.lu/super-senior
Notre service prendra ensuite contact avec vous.



Sous le haut patronage du :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



BOUS-
WALDBREDIMUS
Een Dail, eng Gemeng

SUPER SENIOR, ÇA COÛTE COMBIEN ?

- ★ L'Accompagnement scolaire est proposé sous la forme de séries de 10 séances.
- ★ Une séance coûte 10 euros pour un tarif normal et 5 euros pour le tarif réduit (personnes bénéficiant d'une aide sociale).



“
**ON REMARQUE QUE LE
TRAVAIL QUE VOUS
FAITES AVEC ERNEST
PORTE SES FRUITS.**

Enseignante Strassen

“
**NOUS AVONS FORTEMENT APPRÉCIÉ
L'AIDE DE FRANÇOISE EN FAVEUR DE
MARCO QUI FUT TRÈS PRÉCIEUSE POUR
SON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET
SES COMPÉTENCES.**

Un papa



CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

- Notre offre est financée par le « Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse » et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu



Centre pour
le développement
moteur

CDM-SEKTION 2

Qui? Que fait-on?

Qui sommes-nous?

Ergothérapeutes

&



Psychomotriciens

responsable du

dépistage précoce
des troubles du
développement moteur

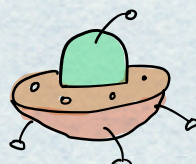
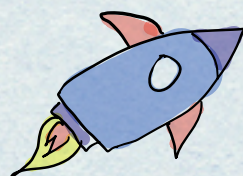
Juste pour
le
C.1.2!!



Comment?

Grace au dépistage!*

Les enfants réalisent un voyage dans l'espace



± 10% des élèves présentent
des difficultés lors

123



*

Art 5 Paragraphe 1 A1.b

Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

Source : legilux.public.lu



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



CYCLE 1 PRÉCOCE BOUS

Romy Schmartz & Martine Fonck



CYCLE 1 PRÉCOCE TRINTANGE

Carla Murias & Claudine Hemmen



CYCLE 1 BOUS

Edmée Daems



CYCLE 1 TRINTANGE

Claudine Frantzen



CYCLE 1 TRINTANGE

Annick Kalny



CYCLE 1 TRINTANGE

Sharon Krack



CYCLE 1 BOUS

Edmée Daems



Bewegingsdag am Baambesch



mir hunn en Draach gebastelt

CYCLE 1 TRINTANGE

Carine Wantz & Isabelle Rennel



CYCLE 2.1 BOUS

Jil Medernach



CYCLE 2.1 TRINTANGE

Tessy Thomé & Philippe Bintner
Alex Lenert



CYCLE 2.2 BOUS

Danielle Clement & Josette Meyers





CYCLE 2.2 BOUS

Danielle Clement



CYCLE 2.2 BOUS

Josette Meyers



Kanner hunn de Lamafürerschäin



Bëschschoul Réimech - Thema Symmetrie

CYCLE 2.2 TRINTANGE

Michèle Schweitzer & Jeanne Albert



CYCLE 3.1 BOUS

Jessica Hommel



CYCLE 3.1 TRINTANGE

Melanie Hemmen-Wennmacher



CYCLE 3.2 BOUS

Mélanie Fernandes



CYCLE 3.2 TRINTANGE

Danielle Gondringer & Michel Steffen



Klassefoto



e flotte Kodéieratelier



Kermit aus Holz gebastelt



Um SciFi Festival e Stroumkreess gebaut

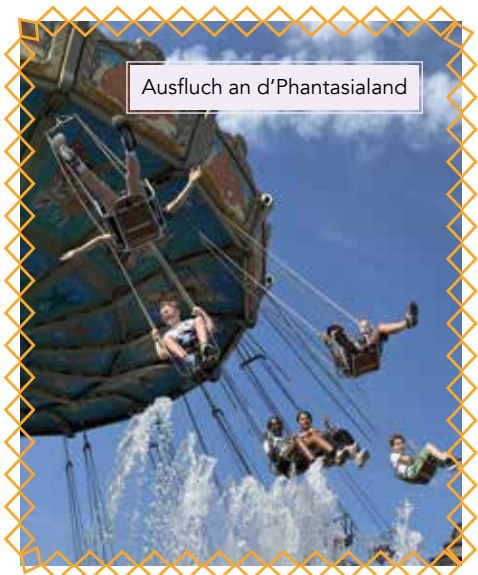


Visite am Musée

CYCLE 4.1 BOUS

Jennifer Rassel

Ausflug an d'Phantasialand



Pizza



Naturmusée



Visite Laura Thorn



CYCLE 4.1 TRINTANGE

Peggy Stoffel



CYCLE 4.2 BOUS

Aimée Stefan

Beem planzen



Um Chrëschtmaart



Laura Thorn op Besuch



Klassefoto



ORIKA BLL



Phantasialand



CYCLE 4.2 TRINTANGE

Dylan Mathay



COUPE SCOLAIRE

Cycles 4.2 des écoles fondamentales de Bous et Trintange





**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dall, eng Gemeng

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOUS-WALDBREDIMUS
20, RUE DE LUXEMBOURG L-5408 BOUS

 **28 86 04 - 01**

 **28 86 04 - 109**

 **info@bous-waldbredimus.lu**

 **www.bous-waldbredimus.lu**



Mir wënschen alle Kanner
eng flott Rentrée an en
erfollegräicht Schouljoer

2026/27